



*Mairie de Saint-Lanne*  
*Tel 05 62 3170 43*  
*[mairie.stlanne@orange.fr](mailto:mairie.stlanne@orange.fr)*  
*Ouverture le mardi de 9h00 à 12h00*

**PROCES-VERBAL  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 09 JUIN 2023 A 18H00**

En application des articles L.2121.7 et L.2122.8 du code général des collectivités territoriales s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT-LANNE

Etaient présents, les conseillers municipaux :

BAMFORTH John - CAPMARTIN Francis - CAYROLLE Odile - FRANCOIS Bruno - MAURINO Philippe – PASCUAL Elisabeth - SANTACREU Sandrine

Etaient excusés : BITOUN Danièle (procuration à PASCUAL Elisabeth) - CIBIN Corinne (procuration à SANTACREU Sandrine) - HASELDEN Rodrick (procuration à BAMFORTH John)

Absent : DETHIER Jean-Louis

M. MAURINO Philippe a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Mme le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant « la Route des Mousquetaires » (dossier arrivé en Mairie le 01/06/2023). Le Conseil accepte.

**ORDRE DU JOUR :**

- Désignation du délégué et des suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux
- Avis sur projet agrivoltaïque
- Rectification du plan cadastral
- Route des Mousquetaires
- Questions diverses

**1) Désignation du délégué et des suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux**

Les élus doivent élire un délégué et trois suppléants pour les élections sénatoriales qui se dérouleront le 24 septembre prochain.

Le vote se tient à bulletin secret.

Un appel à candidature est fait pour chaque tour.

Les délégués sont :

Titulaire : Sandrine SANTACREU

Suppléants : - John BAMFORTH  
- Philippe MAURINO  
- Odile CAYROLLE

**2) Avis sur projet agrivoltaïque**

Mme le Maire rappelle la délibération du 12 avril : La société toulousaine Q-Energy a contacté la Mairie car M. Jacques MAUMUS souhaiterait leur louer ses parcelles situées en bas de sa propriété des deux côtés de la route départementale n°48 pour installer des panneaux photovoltaïques au sol. La superficie envisagée est d'environ 50 Ha mais une surface moindre peut-être envisagée.

Le raccordement au réseau se ferait par le poste source RTE situé à Riscle.

Les parcelles agricoles ne sont pas répertoriées dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour cette finalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité (1 contre et 2 abstentions) a émis un avis défavorable à ce projet sachant que le PLUI actuellement en vigueur sur la commune ne permet pas ce projet et demande à la CCAM l'application simple du règlement du PLUI.

Le 9 mai dernier, La société Q-Energy a souhaité rencontrer la communauté de communes Adour Madiran (CCAM) pour présenter le projet en présence de la mairie.

Le projet agrivoltaïque est mis en avant pour démontrer qu'il ne s'agit pas d'un champ de photovoltaïque simple mais que les parcelles seraient exploitées par des cultures ou de l'élevage adapté.

Le Président de la communauté de communes a expliqué que la DDT65 est en train d'élaborer une charte pour encadrer ces projets d'agrivoltaïsme qui se développent de manière très importante car il est important de trouver un équilibre entre la préservation des terres agricoles, l'entente entre agriculteurs, la préservation du milieu naturel et le développement des énergies renouvelables.

Le Conseil Municipal doit une dernière fois se positionner sur ce projet.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre), maintient sa position et émet un avis défavorable à ce projet sachant que le PLUI actuellement en vigueur sur la commune ne permet pas ce projet et demande à la CCAM l'application simple du règlement du PLUI.

### **3) Rectification du plan cadastral**

Suite à la venue de Mme CUVILLIER, géomètre expert, le 21 février 2023 et après échange avec le service des impôts fonciers de Tarbes, la municipalité est interpellée car il apparaît une erreur entre le plan Napoléonien de 1813 (parcelle 148, section C) et le plan de 1939 actualisé (parcelle 150, section C).

Mme le Maire propose de régulariser par un arrêté d'alignement conforme au plan Napoléonien.

Le Conseil, à l'unanimité :

- Approuve et acte que le triangle situé entre la propriété de l'indivision ROUSSET et les points B et C relevés par géomètre fait bien parti de la propriété de l'indivision ROUSSET.
- Donne pouvoir au Maire pour signer le document modificatif parcellaire cadastral qui permettra de procéder à la régularisation du plan cadastral

### **4) Route des Mousquetaires**

Mme le Maire informe que la Route Européenne d'Artagnan traverse six pays (l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, la France, l'Espagne et l'Italie) et se partage en six itinéraires :

- La Route Royale
- La Route de Madame d'Artagnan
- La Route des Cardinaux
- La Route des Mousquetaires
- La Route de l'Infante
- La Route de Pinerolo.

Il s'agit d'un circuit équestre qui est également accessible aux randonneurs pédestres et aux VTT. Il est actuellement ouvert par tronçons. Le 19 mai 2021, la Route Européenne d'Artagnan a obtenu, à l'unanimité des 35 pays votants, la certification « Itinéraire Culturel Européen ».

Sur le territoire de la Communauté de Communes Adour Madiran, il s'agit de l'itinéraire « La Route des Mousquetaires » qui traverse 22 communes avec :

- Un tronçon principal : Castelnau-Rivière-Basse, Saint-Lanne, Hères, Madiran, Soublecause, Hagedet,
- Lascazères, Villefranque, Sombrun, Lahitte-Toupière, Larreule, Labatut-Figuières, Caixon,
- Vic en Bigorre, Saint-Lézer,
- La variante d'Artagnan : Maubourguet, Lafitole, Artagnan, Camalès, Pujo,
- La variante de Montaner : Montaner, Tarasteix, Oroix.

Considérant la valeur patrimoniale et touristique de ce projet ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 06 avril 2023 ;  
Où l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré ;

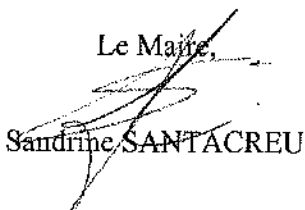
Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise la Communauté de Communes de pouvoir mettre en place l'itinéraire équestre « la route des Mousquetaires » traversant la commune
- autorise la Communauté de Communes à ouvrir, baliser et utiliser l'itinéraire figurant sur le plan joint en annexe
- prend note que la commune de Castelnau RB s'engage à entretenir l'itinéraire figurant sur le plan joint en annexe sachant qu'il s'agit de l'itinéraire de leur chemin de randonnée,
- autorise le passage sur les chemins ruraux visés sur le plan joint en annexe,
- autorise Madame le Maire à signer les conventions avec les propriétaires des parcelles liées à ce projet par le passage de l'itinéraire sur leurs parcelles
- autorise Madame le Maire à mener à bien ce dossier et à signer tout document y afférent.

### 5) Questions diverses

- Mme Elisabeth BEWLEY a demandé la possibilité de louer la salle de réunion lors du dernier conseil. Elle a actuellement un emploi temporaire et souhaite reporter sa demande.
- Benoît Mournet, Député, posera une question au Gouvernement en séance concernant le financement de la Ligne Grande Vitesse en demandant que Madiran et Saint-Lanne soient retirées des communes devant financer la LGV.
- Le site internet de la commune connaît régulièrement des problèmes techniques. John BAMFORTH, webmaster, souhaite changer de prestataire pour créer un nouveau site auprès de l'hébergeur « le campagnol » avec un tarif préférentiel grâce au partenariat avec l'association des Maires Ruraux. Le nom de domaine pour se connecter au site sera conservé. Le nouveau site sera plus fonctionnel avec une lecture facilitée sur smartphone et tablette.
- L'entreprise ACCHINI, pour le compte du Conseil Départemental, va restaurer le pont en bas de Pénas et la buse à proximité car ils ont diagnostiqué des défaillances importantes. Les travaux doivent se dérouler en juillet pour limiter le dérangement des bus scolaires. La route sera fermée environ 15 jours. Les habitants seront prévenus dès que la date sera confirmée.
- Une réunion de travail sur les écoles et les services périscolaires associés se tiendra pour le secteur de Madiran Castelnau le 27/06/2023 à 20h à Madiran. Les Maires et délégués scolaires y sont conviés.
- Le Maire et le Président de la com-com Adour Madiran rencontreront prochainement le Président de la com-com Armagnac Adour de Riscle concernant l'arrivée d'un médecin et la possibilité de prendre les patients de Saint-Lanne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H15.

Le Maire,  
  
Sandrine SANTACREU



Le secrétaire,  
Philippe MAURINO